



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Aucune

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 077 – 2017

Suivant la proposition de:

Dûment appuyée par: Gilles Arbour

Il est résolu: Réal Payette

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Appel d'offres pour services professionnels asphaltage – octroi du mandat

No : 078 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation par pondération pour services professionnels pour la fourniture de plans & devis, documents d'appels d'offres et pour la surveillance des travaux d'asphaltage de plusieurs rues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé par la directrice générale a procédé à l'analyse des soumissions conformes reçues;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au Conseil municipal d'octroyer le mandat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens au coût total de 74 000 \$ plus taxes, soit 35 500 \$ pour plans & devis et documents d'appels d'offres, et 38 500 \$ pour la surveillance des travaux;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu:

D'OCTROYER le mandat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens au coût total de 74 000 \$ plus taxes, soit 35 500 \$ pour plans & devis et documents d'appels d'offres, et 38 500 \$ pour la surveillance des travaux;

QUE la portion « surveillance des travaux » soit réalisée et payée seulement si le règlement d'emprunt 393-2017 est approuvé par le MAMOT et que les travaux sont réalisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose quelques questions et le maire y répond.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 079 – 2017

Suivant la proposition de :

Dûment appuyée par :

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline de Kildare soit levée à 19 h 05.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Anne-Marie Daher
Directrice générale
adjointe & secrétaire-
trésorière adjointe